



CONDITIONS DU DROIT D'USAGE

PRESENTATION

QualiPVC fenêtre est **une démarche qualité du SNEP basée sur un règlement d'usage** visant à apporter la preuve de la bonne application du Contrôle de production en usine (CPU) de la norme harmonisée NF EN 14351-1. Le règlement définit une organisation rigoureuse et documentée, s'appuyant sur des moyens adaptés pour obtenir, de manière fiable et reproductible, un produit de qualité aux performances revendiquées.

Le but de cette marque collective est de permettre aux entreprises de justifier de la conformité aux exigences générales et spécifiques du NF DTU 36.5 P1-2 CGM de leur fabrication de fenêtre en profilés PVC.

Instructeur

Dans le cadre d'une convention avec le SNEP, l'instructeur SOCOTEC intervient en tant que tierce partie.

SOCOTEC assume seul et en toute indépendance l'instruction des dossiers et la réalisation des audits qui permettent de démontrer la conformité au référentiel.

Le règlement d'usage QualiPVC fenêtre

Le règlement d'usage définit son propre champ d'application et les exigences d'audits qui feront l'objet des contrôles sur site.

Le SNEP définit les conditions du droit d'usage.

La procédure générale de fonctionnement se décline comme suit :

- ▶ L'entreprise retire auprès du SNEP un dossier de demande qui comprend les conditions du droit d'usage, le règlement d'usage, et la fiche de demande d'admission ;
- ▶ L'entreprise adresse sa demande (fiche de demande d'admission renseignée accompagnée des documents justificatifs mentionnés) à l'auditeur pour instruction.
- ▶ L'instructeur traite la recevabilité du dossier, établit un devis à l'attention du demandeur.

- ▶Après réception de l'accord de l'entreprise (bon de commande complet), l'instructeur instruit la demande.
- ▶L'instructeur réalise l'audit sur site de fabrication et rédige un rapport des constats factuels.
- ▶L'instructeur vérifie la conformité au règlement d'usage et rapporte au comité de marque.
- ▶Le comité de marque établit la conformité au règlement d'usage.
- ▶Le SNEP délivre le droit d'usage de la marque.

DOMAINE D'APPLICATION DU REGLEMENT D'USAGE

Sont concernées les entreprises pour leur fabrication de fenêtres* réalisées en profilés PVC issus des gammes des adhérents du SNEP, couvertes par la norme produit NF EN 14351-1 + A1 : 2010 et respectant les dispositions du NF DTU36.5 P1-2 (CGM), et dont la conception est validée par un DTA (Document Technique d'Application) d'un des membres du SNEP par défaut ou par un dossier technique du demandeur établi selon le règlement d'usage.

** fenêtres, porte-fenêtres et ensembles composés équipés ou non d'une fermeture, destinés à être mis en œuvre dans des ouvertures de parois verticales.*

CONDITIONS DU DROIT D'USAGE

Entreprises éligibles

QualiPVC fenêtre peut être accordé aux entreprises qui :

- utilisent exclusivement des systèmes des membres du SNEP
- fabriquent sur le territoire français à partir de barres de profilés PVC
- bénéficient d'une attestation de conformité au règlement d'usage QualiPVC fenêtre délivrée par l'instructeur
- s'engagent à respecter le règlement d'usage QualiPVC fenêtre pour l'ensemble de leur fabrication
- s'engagent à respecter les conditions du droit d'usage
- s'engagent à respecter la charte de recyclage du SNEP

I> Utilisation de la marque QualiPVC fenêtre

L'entreprise titulaire participe à la promotion de la marque en utilisant le logo et la référence **QualiPVC** fenêtre sur l'ensemble des documents techniques et commerciaux écrits ou numériques.

Si une entreprise possède plusieurs sites de fabrication et si tous ses sites ne possèdent pas **QualiPVC** fenêtre, elle prend toutes les dispositions nécessaires pour qu'il ne puisse pas y avoir de confusion entre les fenêtres **QualiPVC** fenêtre et les autres.

I> Durée de validité du droit d'usage

Le droit d'usage est accordé pour une durée limitée dans le temps. La date limite de validité est mentionnée sur le document « Droit d'usage **QualiPVC** fenêtre » délivré par le SNEP.

Pour renouveler le droit d'usage, l'entreprise doit déclencher auprès de SOCOTEC l'audit de suivi dans les conditions précisées au chapitre « Maintien du droit d'usage » de la procédure d'audit.

I> Modification du champ d'audit

Si le champ d'audit est modifié (structure, effectifs, produits, quantités produites, autres changements significatifs), l'entreprise informe SOCOTEC par une demande écrite afin d'évaluer l'impact des modifications sur la conformité au règlement d'usage.

Un audit complémentaire peut être déclenché par SOCOTEC avec l'accord de l'entreprise.

I> Charte graphique QualiPVC fenêtre

La référence **QualiPVC** fenêtre et l'utilisation du logo sur tous supports écrits ou numériques est conforme à la charte graphique **QualiPVC** fenêtre (cf Annexe 1).

I> Statistiques

Dans le cadre de leur plan qualité les entreprises comptabilisent le nombre de fenêtres fabriquées par famille. Les informations sont communiquées chaque fin de semestre au SNEP à des fins statistiques.

I> Conditions financières du droit d'usage

QualiPVC fenêtre est créé par le SNEP.

Les obligations financières seront définies par le SNEP (Cf document « Tarif de la marque QualiPVC fenêtre ») dont le montant de la redevance est destiné à couvrir les frais liés à la marque collective QualiPVC fenêtre (gestion, protection, défense, promotion).

I> Liste des entreprises titulaires QualiPVC fenêtre

La liste des entreprises titulaires QualiPVC fenêtre est tenue à jour sur le site web du SNEP : www.snep.org.

I> Perte du droit d'usage

Le droit d'usage QualiPVC fenêtre se perd soit :

- En cas de non-conformité constatée par SOCOTEC,
- En cas de non-respect des conditions du droit d'usage constaté par le SNEP et après demande de rectification non suivie d'effet dans le délai d'un mois.
- En cas de non-respect des conditions financières liées au droit d'usage.

La perte du droit d'usage est signifiée à l'entreprise par lettre en recommandée avec avis de réception. L'entreprise cesse immédiatement d'utiliser QualiPVC fenêtre et met à jour ses documents écrits et numériques.

Je soussigné

représentant la société

en la qualité de

m'engage à respecter les conditions du droit d'usage **QualiPVC** fenêtre.

Cachet de l'entreprise et signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :



6/10

1 bis, rue de Milan 75009 Paris
Tel : 01 53 32 79 79 • Fax : 01 53 32 79 70 • contact@syplast.org • www.snep.org

ANNEXE 1



CHARTE GRAPHIQUE DU LOGOTYPE

| | | | |
|---|---|--|--|
|  | Bleu 1 Pantone®: 656 CP CMJN : 10/2/0/0 Hexadécimal : E9F3FC RVB : 233/243 /252 |  | Vert 2 Pantone®: 7480 CP CMJN : 75/0/71/0 Hexadécimal : 2DAC6F RVB : 45/172/111 |
|  | Bleu 2 Pantone®: 2708 CP CMJN : 30/13/0/0 Hexadécimal : BCCFEC RVB : 188/207/236 |  | Vert 3 Pantone®: 376 CP CMJN : 54/0/99/0 Hexadécimal : 8ABD26 RVB : 138/189/38 |
|  | Bleu 3 Pantone®: 3005 CP CMJN : 83/41/0/0 Hexadécimal : 0E7EC2 RVB : 14/126/194 |  | Rouge Pantone®: 179 CP CMJN : 0/87/85/0 Hexadécimal : E73B2A RVB : 231/59/42 |
|  | Vert 1 Pantone®: 319 CP CMJN : 59/0/22/0 Hexadécimal : 69C3CC RVB : 105/195/204 |  | Bleu Texte Pantone®: 2738 CP CMJN : 100/90/8/1 Hexadécimal : 273483 RVB : 39/52/131 |



Noir et Blanc - fond clair



Noir et Blanc - fond foncé



Bleu texte
CMJN : 63/44/0/0
Hexadecimal : 6D87C3
RVB : 109/135/195

TYPOGRAPHIE DU LOGO



Typographie du logo

Base : Source Sans Pro Bold et Source Sans Pro Regular
QualiPVC fenêtre

Typographie dans un texte courant

Arial Bold et Arial Regular :

“Q” et “PVC” : Arial Bold / CAPITALES EN GRAS

“uali” et “fenêtre” : Arial Regular / minuscules

Lorem ipsum dolor sit amet, **QualiPVC** fenêtrè adipiscing elit. Sed non risus. Suspendisse lectus tortor, dignissim sit amet, Adipiscing nec, ultricies nec, ultricies sed, dolor. Cras elementum ultrices diam. Maecenas ligula massa, varius a, semper congue, euismod non, Proin porttitor, orci nec nonummy molestie, enim est eleifend mi, non fermentum diam nisl sit